

Dispositif « argent de poche »

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux Madeleinois de 16 à 17 ans de bénéficier d'une gratification de 30 € (15 € en espèces et 15 € en carte cadeau) en contrepartie de mission au service de la collectivité : inventaire, amélioration du cadre de vie, distribution, aide lors d'événements municipaux...

Chaque mission est établie pour une durée de 3h30 et peut être programmée de 08h30 à 12h ou de 13h30 à 17h.

Le dépôt des candidatures s'effectue du **02 mai au 30 juin** pour des missions qui se dérouleront pendant l'été.

Le dossier de candidature est disponible en ligne et doit être déposé au **Point Information Jeunesse** complété avec les pièces suivantes :

- Justificatif de domicile
- Copie de la carte d'identité
- Attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Règlement du dispositif

Dossier de candidature et règlement à télécharger

Fichier

[Règlement du dispositif argent de poche \(.pdf - 73 Ko\)](#)

Fichier

[Dossier de candidature pour le dispositif argent de poche \(.pdf - 849.69 Ko\)](#)

Point Information Jeunesse

12 rue du Moulin
59110 La Madeleine
France

[03 28 52 66 90](tel:0328526690)

[06 77 82 82 15](tel:0677828215)

Lundi, mercredi : 9h-12h | 14h-17h Mardi, vendredi : 9h-12h Jeudi : 14h-18h

informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr

Publié le 05 mars 2021